

MANDAT de Prélèvement SEPA



Académie de
REIMS

Référence Unique de Mandat(RUM) :

1	9																
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Comment remplir le RUM ?

cases 1 et 2 : numéro d'académie
cases 3 et 4 : numéro du département
cases 5, 6, 7 et 8 : année en cours
cases 9 et 10 : mois en cours
cases 11, 12 et 13 : 3 premières lettres du nom
cases 14, 15 et 16 : 3 premières lettres du prénom

Désignation du créancier :

Cochez votre
département
d'adhésion

- | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> Ardennes | <u>CGT Educ'Action 08</u> | 21, rue J.B. Clément 08000 Charleville-Mézières | ICS FR78ZZZ409498 |
| <input type="checkbox"/> Aube | <u>CGT Educ'Action 10</u> | 2A, boulevard du 1 ^{er} RAM 10000 Troyes | ICS FR24ZZZ143332 |
| <input type="checkbox"/> Marne | <u>CGT Educ'Action 51</u> | 15, boulevard de la Paix 51000 Reims | ICS FR36ZZZ638204 |
| <input type="checkbox"/> Haute-Marne | <u>CGT Educ'Action 52</u> | 8, rue Decrès 52000 Chaumont | ICS FR24ZZZ143332 |

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **CGT Educ'Action** de votre département à créer un mandat de prélèvement pour débiter votre compte conformément aux instructions du trésorier.

Désignation du titulaire du compte à débiter :

Veillez compléter les champs marqués * mention obligatoire

Vos Nom et Prénoms

*
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse

*
Numéro et nom de la rue

* *
Code Postal Ville

*
Pays

Les coordonnées
de votre compte

*
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

*
Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Joindre obligatoirement à cet imprimé un relevé international d'identification bancaire (IBAN).

Type de paiement :

Paiement mensuel

Paiement ponctuel

Signé à *
Lieu

.....
Date JJ MM AAAA

Signature(s) :

*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent-e. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par l'adhérent-e, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

